

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
(avec annotations)

67^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale

Du lundi au vendredi, 10-14 septembre 2018

Costao do Santinho Resort, Florianopolis, Brésil

1. ACCUEIL ET INTRODUCTION

- 1.1 Allocution de bienvenue
- 1.2 Discours d'ouverture
- 1.3 Rapport de la Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote
- 1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion
- 1.5 Examen des documents

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. PRÉSENTATION DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

- 3.1 Principales recommandations
- 3.2 Plan de travail futur
- 3.3 Autres questions

4. PRÉSENTATION DU COMITÉ DE CONSERVATION

- 4.1 Principales recommandations
- 4.2 Plan de travail futur
- 4.3 Autres questions

5. EXAMEN DE LA GOUVERNANCE

- 5.1 Présentation du rapport par un membre du panel
- 5.2 Observations préliminaires du comité scientifique
- 5.3 Réponse du comité de conservation
- 5.4 Réponse du comité Finance et Administration
 - 5.4.1 Recommandation du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle

6. PROPOSITIONS D'AMENDEMENT DU REGLEMENT

- 6.1 Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance
- 6.2 Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique sud
- 6.3 Proposition d'amendement du Règlement en vue de l'établissement de limites de prises pour certaines espèces de baleines [faisant partie d'un ensemble de documents, voir document IWC/67/08]

7. RÉOLUTIONS

- 7.1 Résolution sur le bruit sous-marin anthropique
- 7.2 Résolution sur la sécurité alimentaire
- 7.3 Résolution sur la marche à suivre par la CBI [fait partie d'un ensemble de documents, voir IWC/67/08]
- 7.4 Résolution sur l'emmêlement des cétacés dans les engins de pêche fantômes
- 7.5 Résolution relative à l'agenda 2030

- 7.6 Résolution proposant 'La Déclaration de Florianopolis sur le rôle de la CBI dans la conservation et la gestion des baleines au XXIème siècle'
- 7.7 Résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la Commission
- 7.8 Résolution sur l'allocation de quotas de chasse autochtone au Groenland
- 7.9 Résolution relative à la promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement de l'écosystème

8. CHASSE AUTOCHTONE DE SUBSISTANCE

- 8.1 Rapport du groupe de travail ad-hoc sur la chasse autochtone de subsistance
 - 8.1.1 Rapport du groupe de travail
 - 8.1.2 Autres questions
- 8.2 Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance
 - 8.2.1 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance (ASW)
 - 8.2.2 Rapport du comité scientifique
- 8.3 Plan de la chasse autochtone de subsistance
 - 8.3.1 Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance
 - 8.3.2 Rapport du comité scientifique
- 8.4 Limites de capture de la chasse autochtone de subsistance, y compris le rapport du comité scientifique
 - 8.4.1 Stock de baleines boréales des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort
 - 8.4.2 Stock oriental de baleines grises du Pacifique nord
 - 8.4.3 Stocks de petits rorquals communs au large du Groenland occidental
 - 8.4.4 Stocks de petits rorquals communs au large du Groenland oriental
 - 8.4.5 Stock de rorquals communs au large du Groenland occidental
 - 8.4.6 Stock de baleines boréales au large du Groenland occidental
 - 8.4.7 Baleines à bosse au large du Groenland occidental
 - 8.4.8 Baleines à bosse de l'Atlantique nord, au large de Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- 8.5 Situation du fonds volontaire pour la chasse autochtone de subsistance

9. ETAT DES POPULATIONS DE CETACES ET DE LEUR SANTE

- 9.1 Stocks de baleines
- 9.2 Petits cétacés
- 9.3 Santé et maladies des cétacés
- 9.4 Définition des stocks et tests ADN

10. HABITAT DES CETACES

- 10.1 Etat de l'environnement des cétacés (SOCER)
- 10.2 Fonctionnement de l'écosystème
- 10.3 Océan arctique
- 10.4 Changement climatique

11. IMPACTS ANTHROPIQUES NON INTENTIONNELS

- 11.1 Pollution
- 11.2 Débris marins
- 11.3 Sons anthropiques
- 11.4 Captures accidentelles de cétacés
- 11.5 Collisions avec les navires

12. L'AVENIR DE LA CBI

13. METHODES DE MISE A MORT ET QUESTIONS DE BIEN-ETRE ASSOCIEES

- 13.1 Résumé des données communiquées sur les baleines tuées
- 13.2 Améliorer les pratiques de chasse sans cruauté
- 13.3 Bien-être des baleines
- 13.4 Questions de bien-être associées à l'emmêlement des grands cétacés
- 13.5 Interventions en cas d'échouement

14. PERMIS SCIENTIFIQUES

14.1 NEWREP-A

- 14.1.1 Rapport du comité scientifique
- 14.1.2 Rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

14.2 JARPNII

- 14.2.1 Rapport du comité scientifique
- 14.2.2 Rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

14.3 NEWREP-NP

- 14.3.1 Rapport du comité scientifique
- 14.3.2 Rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

14.4 Procédures d'examen des permis spéciaux

- 14.4.1 Le comité scientifique et l'Annexe P
- 14.4.2 Questions de procédure du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

14.5 Recommandations découlant du rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

14.6 Divers

15. AUTRES QUESTIONS LIEES A LA CONSERVATION

15.1 Plans de gestion et de conservation

- 15.1.1 Examen à mi-parcours du plan de travail CMP pour la période 2014-2020 et rapport d'activité du Groupe de travail permanent sur les CMP
- 15.1.2 Baleine grise du Pacifique ouest
- 15.1.3 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest
- 15.1.4 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-est
- 15.1.5 Franciscana
- 15.1.6 Propositions de CMP supplémentaires

15.2 Observation des baleines

- 15.2.1 Rapport d'activité du groupe de travail permanent sur l'observation des baleines
- 15.2.2 Revue du manuel d'observation des baleines
- 15.2.3 Plan stratégique pour l'observation des baleines

15.3 Rapports nationaux sur la conservation des cétacés

15.4 Partenariats régionaux de recherche

- 15.4.1 Partenariat de recherche de l'océan austral (CBI)
 - 15.4.1.1 Situation du fonds volontaire

15.4.2 IWC-POWER

16. SANCTUAIRES

- 16.1. Proposition de création d'un sanctuaire de baleines dans l'Atlantique Sud
- 16.2. Plan de gestion du sanctuaire de l'océan austral

17. AUTRES QUESTIONS DE GESTION

- 17.1. Procédure de gestion révisée
- 17.2. Infractions
- 17.3. Captures par les pays non membres

18. COOPERATION AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS

19. FINANCE ET ADMINISTRATION

- 19.1. Situation financière
- 19.2. Questions administratives
 - 19.2.1. Rapport sur les communications confidentielles
 - 19.2.2. Réunions de la Commission
 - 19.2.2.1. Orientations relatives à la tenue des réunions de la Commission et du comité scientifique
 - 19.2.2.2. Résultats de l'enquête de satisfaction menée lors de la 66ème réunion de la CBI.
 - 19.2.3 Orientations relatives à l'utilisation du Fonds dédié aux réunions et du Fonds général
 - 19.2.4 Rapport sur la mise en œuvre du Fonds d'assistance volontaire pour les gouvernements à moyens limités
 - 19.2.5 Gestion du risque organisationnel et stratégie de change
 - 19.2.6 Protocoles d'accord
 - 19.2.7 Utilisation du site Internet de la CBI
 - 19.2.8 Besoins du siège de la CBI
- 19.3 Groupes de travail intersessions
 - 19.3.1 Rapport du Groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances de la CBI
 - 19.3.2 Règles de procédure de la Commission, du comité scientifique et Règlement financier
 - 19.3.2.1 Amendements proposés aux règles de procédure du comité scientifique et au manuel du comité scientifique
 - 19.3.2.2 Amendement proposé relatif aux réunions du comité de conservation
 - 19.3.2.3 Amendement proposé au règlement financier du Fonds de conservation volontaire
 - 19.3.2.4 Modification des Règles de procédure proposée par le Gouvernement du Japon
- 19.4 Formule de calcul des contributions financières
- 19.5 Etats financiers et budget
 - 19.5.1 Situation en fin d'exercice 2016 et 2017 et situation prévisionnelle pour l'exercice 2018.
 - 19.5.2 Budget de la Commission pour 2019 et 2020, y compris le programme de travail du comité scientifique
 - 19.5.3 Activités du sous-comité budgétaire

20. ADOPTION DES RAPPORTS DES COMITES

- 20.1. Rapport du comité scientifique de 2017 (SC 67a)
- 20.2. Rapport du comité scientifique de 2018 (SC 67b)
- 20.3. Rapport du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et les questions de bien-être associées
- 20.4. Rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux
- 20.5. Rapport du sous-comité sur les infractions
- 20.6. Rapport du comité de conservation

- 20.7. Rapport du sous-comité sur la chasse autochtone de subsistance
- 20.8. Rapport du sous-comité budgétaire
- 20.9. Rapport du comité Finance et Administration

21. ELECTIONS

- 21.1. Election du président
- 21.2. Election du vice-président

22. COMPOSITION DU BUREAU

23. DATE ET LIEU DES PROCHAINES REUNIONS

24. QUESTIONS DIVERSES

25. ADOPTION DU RESUME DES PRINCIPAUX RESULTATS, DECISIONS ET ACTIONS REQUISES DE LA 67EME REUNION

ANNOTATIONS DE L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1.1 Allocution de bienvenue

La 67^{ème} réunion de la CBI sera officiellement ouverte le lundi 10 septembre 2018 à 10 heures. Des discours d'ouverture seront prononcés par des représentants (à confirmer) du ministère de l'Environnement, du ministère des Affaires étrangères et du Tourisme, de l'administration régionale de Florianopolis et la Secrétaire exécutive de la CBI.

1.2 Discours d'ouverture

La pratique de la Commission est d'accepter des déclarations d'ouverture de la part des commissaires et observateurs uniquement par écrit. Toutefois, comme à l'accoutumée, le Président invitera tout nouveau Gouvernement contractant à faire une brève déclaration liminaire durant cette partie de la plénière. Les déclarations d'ouverture par écrit des gouvernements contractants et organisations présentes en qualité d'observateurs devront être transmises au Secrétariat avant 18 heures le premier jour de la plénière. Les documents pourront être téléchargés via le lien Document de la [page Web de la 67^{ème} réunion de la CBI \(IWC67\)](#).

1.3 Rapport de la Secrétaire sur les accréditations et les droits de vote

La Secrétaire exécutive présentera un rapport sur l'état des accréditations conformément à la [Règle de Procédure](#) D.1.(d). Elle présentera également, le cas échéant, un rapport sur les suspensions de droits de vote en cours, conformément à la règle de procédure E.2.(a) et (b).

1.4 Dispositions liées à l'organisation de la réunion

Les délégués seront informés des dispositions et autres questions d'organisation pratiques relatives à la semaine de réunion plénière par le Président, le Secrétariat et les organisateurs locaux.

1.5 Examen des documents

La liste des documents figurera dans le document IWC/67/GEN/02.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le projet d'ordre du jour a été préparé par le Secrétariat sous la direction du Président de la Commission et du Bureau. Il a été diffusé pour commentaires et ajouts aux Commissaires et Gouvernements contractants le 2 juin 2018 (100 jours avant l'ouverture de la réunion). Plusieurs demandes de modification de l'ordre du jour de la plénière ont été formulées, et la présente version tient compte ces révisions, telles qu'approuvées par le Président.

Ce point de l'ordre du jour permettra également au président d'informer sur l'ordre des travaux de la réunion.

3. Présentation du comité scientifique

Ce point de l'ordre du jour permettra au Président du comité scientifique de présenter un résumé de ses travaux intersessions et de ses principales recommandations découlant de ses réunions de 2017 et 2018. La discussion sur le futur plan de travail du comité scientifique sera abordée sous ce point de l'ordre du jour ainsi que dans le cadre de la discussion sur le budget au point 19.5 de l'ordre du jour (états financiers et budget).

Le président et les autres membres du comité scientifique formuleront également des commentaires sur des points précis de l'ordre du jour pendant la réunion plénière.

4. Présentation du comité de conservation

Ce point de l'ordre du jour permettra au Président du comité de conservation de fournir un résumé de ses travaux intersessions et de ses principales recommandations. De plus, un rapport des réunions du groupe de

travail mixte du comité de conservation et du comité scientifique de 2017 et 2018 sera présenté. Le projet de base de données sur les recommandations de la CBI et les développements au titre de l'Initiative d'atténuation des prises accidentelles, du manuel sur l'observation des baleines et des plans de gestion et de conservation revêtira un intérêt particulier cette année.

Le président et les autres membres du comité de conservation formuleront également des commentaires sur des points précis de l'ordre du jour tout au long de la réunion plénière.

5. Examen de la gouvernance

Ce point de l'ordre du jour porte sur l'examen par la Commission du rapport final du panel d'examen de la gouvernance, qui sera présenté par M. Fabio Hazin, l'un des trois membres du panel. Après cette présentation, le Président permettra de répondre au rapport du comité scientifique (réunion de 2018), du comité de conservation et du comité Finance et Administration. Suite à ces réponses, le président du groupe de travail sur l'efficacité opérationnelle traitera des délibérations de ce groupe de travail et des recommandations sur les prochaines étapes de l'examen global de la gouvernance.

6. Propositions d'amendement du Règlement

6.1 Proposition d'amendement du Règlement sur la chasse autochtone de subsistance

Les gouvernements du Royaume du Danemark, de la Fédération de Russie, de Saint-Vincent-et-les Grenadines et des États-Unis d'Amérique ont conjointement soumis une proposition d'amendement du Règlement sur les quotas de chasse autochtone de subsistance (IWC/67/01). La proposition porte sur les niveaux de quotas ainsi que sur les dispositions relatives aux reports. En outre, une reconduction unique de 7 ans du quota ASW a été proposée jusqu'en 2025 pour tenir compte des questions découlant de la procédure des "objections", ainsi qu'une année supplémentaire pour permettre à la Commission de fixer des limites de captures/prises, si nécessaire. Cette proposition comprend également un amendement du Règlement pour permettre un renouvellement automatique limité du statu quo pour les limites de capture avec des sauvegardes pour protéger les stocks de baleines.

Cette proposition a été soumise 90 jours avant la réunion de la Commission, conformément au calendrier convenu lors de la 66^{ème} réunion de la CBI à titre pilote (voir le point 8.1).

6.2 Proposition d'amendement du Règlement en vue de la création d'un sanctuaire baleinier dans l'Atlantique Sud.

Les gouvernements de l'Argentine, du Brésil, du Gabon et de l'Uruguay ont soumis une proposition visant à amender le Règlement en vue de la création d'un sanctuaire de baleines dans l'Atlantique Sud (IWC/67/10). La proposition et le plan de gestion associé avaient déjà été examinés par le comité scientifique et le comité de conservation avant la 66^{ème} réunion de la CBI.

6.3 Proposition d'amendement du Règlement en vue de l'établissement de limites de prises pour certaines espèces de baleines

Le gouvernement du Japon a soumis le document IWC/67/08, qui est un ensemble de documents sur la marche à suivre - une proposition de réforme de la CBI, y compris un amendement au Règlement proposant des limites de capture à des fins commerciales pour les stocks dont l'abondance a été confirmée comme étant suffisante.

7. Résolutions

7.1 Projet de résolution sur le bruit sous-marin anthropique

Ce point traitera d'une proposition soumise par l'UE et ses États membres sur les bruits anthropiques (IWC/67/05). Le projet de résolution contient des recommandations aux membres contractants, au comité de conservation, au comité scientifique et au Secrétariat de la CBI sur les moyens de mieux comprendre, réduire et atténuer les bruits sous-marins.

7.2 Projet de résolution sur la sécurité alimentaire

Ce point traitera d'une proposition soumise par les gouvernements d'Antigua-et-Barbuda, du Cambodge, du Ghana et de la Guinée (IWC/67/07). Ce projet de résolution contient des propositions relatives à la sécurité alimentaire, y compris la création d'un comité ad hoc chargé de recommander comment la CBI peut prendre en compte les considérations relatives à la sécurité alimentaire et nutritionnelle lorsqu'elle modifie le Règlement.

7.3 Projet de résolution sur la marche à suivre par la CBI

Ce point fait partie d'un ensemble de documents soumis par le gouvernement du Japon (IWC/67/08) et exposant un programme de réforme de la CBI. Ce projet de résolution comprend des propositions visant à établir un comité de chasse à la baleine durable et à convoquer une Conférence diplomatique des Gouvernements contractants afin d'amender la Convention.

7.4 Projet de résolution sur l'emmêlement des cétacés dans des engins de pêche fantômes

Ce point traitera d'une proposition soumise par le gouvernement du Brésil (IWC/67/12). Le projet de résolution contient des recommandations aux Membres contractants, au Secrétariat, au comité scientifique et au comité de conservation sur l'atténuation de l'emmêlement dans les engins de pêche abandonnés, perdus ou autrement rejetés (ALDFG) et sur l'engagement avec le Réseau mondial d'intervention en cas d'emmêlement des baleines (Global Whale Entanglement Response Network - GWERN).

7.5 Projet de résolution sur l'Agenda 2030

Ce point traitera d'une proposition soumise par le gouvernement du Brésil (IWC/67/12). Ce projet de résolution contient des propositions relatives à l'adoption de l'Agenda 2030 pour le développement durable et aux 17 objectifs de développement durable (ODD), dont l'ODD 14 visant à "Conserver et utiliser durablement les océans, les mers et les ressources marines pour un développement durable".

7.6 Déclaration de Florianopolis

Ce point traitera d'une proposition soumise par le gouvernement du Brésil sur le rôle de la CBI dans la conservation et la gestion des baleines au XXI^{ème} siècle.

7.7 Projet de résolution sur la réponse à l'examen indépendant de la CBI

Ce projet de résolution sur l'examen indépendant de la CBI (IWC/67/14) propose que la Commission charge le GTCNL (groupe de travail à composition non limitée) d'élaborer un plan pour améliorer les mécanismes institutionnels et de gouvernance de la Commission et de ses organes subsidiaires. S'il est accepté, ce plan sera préparé conformément au mandat défini dans le projet de résolution, puis présenté à la 68^{ème} réunion de la Commission. Les organes subsidiaires, les gouvernements contractants, les observateurs et le Secrétariat seront priés de continuer à travailler avec le Groupe de travail sur l'élaboration du plan, tandis que les travaux déjà en cours pour améliorer la gouvernance et la reddition des comptes au sein du Bureau, du Secrétariat ou d'autres organes subsidiaires compétents devront se poursuivre.

7.8 Projet de résolution relatif à l'allocation de quotas de chasse autochtone de subsistance pour le Groenland

Ce point traitera d'une proposition soumise par la République dominicaine pour l'allocation de quotas de chasse à la baleine de subsistance pour le Groenland (IWC/67/15).

7.9 Projet de résolution relatif à la promotion des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes

Ce point traitera d'une proposition soumise par le Chili sur l'avancement des travaux de la Commission sur le rôle des cétacés dans le fonctionnement des écosystèmes.

8. Chasse autochtone de subsistance

La réunion du Sous-comité de la chasse autochtone de subsistance (ASW) se tiendra le jeudi 6 septembre et son rapport sera disponible avant le début de la plénière.

Le mandat du sous-comité consiste à 'examiner les informations et la documentation pertinentes du comité scientifique et d'étudier les besoins nutritionnels, de subsistance et culturels liés à la chasse autochtone de subsistance et à l'exploitation des baleines capturées à ces fins et de donner son avis à la Commission sur la dépendance des communautés aborigènes de stocks spécifiques de baleines, pour que celle-ci examine et définisse les mesures de gestion appropriées'.

8.1 Rapport du groupe de travail ad-hoc sur la chasse autochtone de subsistance (ASWWG)

Le groupe de travail ad hoc a été mis en place en 2011, lors de la 63^{ème} réunion de la CBI et son mandat consiste à identifier et à examiner des problèmes non résolus de la chasse autochtone de subsistance. Un intérêt particulier sera accordé cette année au rapport de la réunion de l'ASWWG qui s'est tenue à Barrow, Alaska, du 10 au 13 April 2018 (IWC/67/ASW/Rep/01). Lors de cet atelier, le groupe de travail a conclu les discussions sur les recommandations de l'atelier, qui s'est tenu en 2015, à Maniitsoq, Groenland, examinées pour la première fois lors de la réunion biennale de 2016. L'atelier de 2018 a également proposé une marche à suivre sur plusieurs sujets complexes et de longue date. Il s'agissait notamment d'approches visant à améliorer la communication et à s'entendre sur les questions relatives à la chasse autochtone de subsistance, y compris un calendrier pour la fourniture d'informations (par exemple, des descriptions des chasses sur le Web) et des commentaires avant les discussions sur le renouvellement des quotas.

A cet égard, un projet d'amendement du Règlement visant à fixer des limites annuelles de prises pour la chasse autochtone de subsistance, proposé par le Royaume du Danemark, la Fédération de Russie, Saint-Vincent-et-les-Grenadines et les Etats-Unis d'Amérique, a été soumis conformément au processus pilote et aux calendriers convenus lors de l'atelier de Barrow. Les limites de capture proposées et les descriptions de la chasse ont été publiées sur le site Internet de la CBI le 12 juin 2018, soit 90 jours avant la réunion. Le processus pilote appelle également à formuler des commentaires sur ces propositions dans les 30 jours après le début de la 67^{ème} réunion de la CBI et des réponses des pays ASW dans les 10 jours suivant la réunion du sous-comité ASW.

Ce point de l'ordre du jour permettra de discuter du rapport et des recommandations de l'ASWWG.

8.2 Procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance

En 2014, la Commission a adopté la résolution 2014-4 qui soulignait la nécessité de réglementer la chasse autochtone de subsistance à l'avenir par une approche plus cohérente et à long terme. Entre autres, la résolution demandait au comité scientifique d'accorder une priorité élevée à tous les objectifs liés à l'AWMP.

La Commission a fixé des objectifs de gestion de chasse autochtone de subsistance, lesquels avaient été convenus dans sa résolution 1994-4, à savoir :

- a) veiller à ce que la chasse à la baleine ne vienne pas accroître les risques de disparition des stocks individuels (plus haute priorité) ;
- b) permettre aux populations autochtones de chasser la baleine à perpétuité à des niveaux qui conviennent à leurs exigences culturelles et alimentaires, sous réserve des autres objectifs ; et
- c) maintenir les stocks à un niveau supérieur ou égal au niveau qui produit le taux de recrutement net le plus élevé et veiller à ce que les stocks qui ne correspondent pas à ce niveau s'en rapprochent, dans la mesure où l'environnement le permet.

Le comité scientifique a répondu à ces objectifs en développant une procédure de gestion de la chasse autochtone de subsistance, et, en particulier, des algorithmes de limite de capture (SLA) ; ces algorithmes ont été conçus pour assurer la viabilité des chasses proposées, conformément aux objectifs de la Commission. Ces travaux sont communiqués au sous-comité ASW et ce point de l'ordre du jour permet au président du sous-comité ASW de résumer le travail pour la Commission.

8.3 Plan de chasse autochtone (AWS)

L'objectif du plan de chasse autochtone est de couvrir plusieurs aspects pratiques généraux liés à la gestion de l'ASW. Le comité scientifique travaille depuis quelques années sur la mise à jour des composantes scientifiques d'un plan AWS. Il a achevé ces travaux et recommande le plan ASW figurant à l'annexe E, appendice 8 du rapport du comité scientifique de 2018, à la Commission. Le plan AWS recommandé comporte des paragraphes sur le report, les quotas de bloc, l'allocation de soutien provisoire, les revues de mise en œuvre et les orientations relatives aux enquêtes et données. Le comité scientifique considère que le plan AWS constitue une composante importante et nécessaire d'une gestion sûre dans le cadre de l'AWMP. Il note que les plans AWS de la Commission peuvent inclure des dispositions non scientifiques supplémentaires.

8.4 Limites de capture appliquées à la chasse autochtone de subsistance, y compris le rapport du comité scientifique

Le nombre et la durée des limites de capture appliquées à la chasse autochtone de substance (ASW) sont définis au paragraphe 13 du Règlement annexé à la Convention internationale pour la réglementation de la chasse à la baleine. En 2012, les limites de capture ont été rétablies pour une période de six ans pour les stocks de baleines du Groenland des mers de Béring, des Tchouktches et de Beaufort, les baleines grises du Pacifique nord-est et les baleines à bosse au large de Saint-Vincent-et-Les-Grenadines. En 2014, des limites de capture ont été rétablies pour une période de quatre ans pour les chasses groenlandaises (petits rorquals communs pour le Groenland occidental et oriental, rorquals communs, baleines boréales et baleines à bosse pour le Groenland occidental). Le comité scientifique donne son avis au sous-comité ASW sur les propositions soumises par les pays ASW.

9. Etat des populations de cétacés et de leur santé

9.1 Stocks de baleines

Le comité scientifique poursuit l'évaluation d'un certain nombre de stocks de baleines. Les informations sur les stocks qui font l'objet d'une chasse autochtone de subsistance, qui sont pertinentes pour les discussions sur les plans de gestion et de conservation ou qui font l'objet de discussions dans le cadre du processus de mise en œuvre de la RMP sont abordées aux points 8, 15 et 17, respectivement.

Au titre de ce point, le comité résumera les nouvelles informations disponibles (y compris une liste convenue d'estimations d'abondance des populations de cétacés) pour les autres stocks de grandes baleines.

Les partenariats régionaux, y compris une mise à jour sur les campagnes de recherche internationales, et en particulier le programme POWER (North Pacific Whale Ecosystem Research) de la CBI, figurent au point 15.4.

9.2 Petits cétacés

En 1990 et 1991, la Commission a adopté les résolutions 1990-3 et 1991-5 sur les petits cétacés. Ces deux résolutions ont demandé au comité scientifique de démarrer et de poursuivre un processus de collecte d'informations sur les stocks de petits cétacés faisant l'objet de prises volontaires et accidentelles importantes. De plus, en 1994, la Commission a adopté la résolution 1994-2 qui a notamment salué les travaux du comité scientifique et convenu que la Commission et les pays côtiers non membres devraient être impliqués dans le choix des sujets prioritaires et créé un fonds volontaire destiné à renforcer la participation des pays en développement aux travaux sur les petits cétacés.

Les commissaires noteront les recommandations continues du comité scientifique sur les cas de conservation sérieux, en particulier en ce qui concerne le Vaquita, le marsouin sans nageoire du Yangtze, les dauphins de l'Irrawaddy au Bangladesh, le dauphin de l'Indus, le dauphin du Gange, les orques de la mer d'Okhotsk occidentale et le dauphin Maui.

9.3 Santé et maladies des cétacés

Ce point de l'ordre du jour permet au comité scientifique d'informer la Commission sur son programme de travail en cours relatif aux maladies préoccupantes des cétacés (CDoC). Il convient de noter que les

questions liées aux impacts anthropiques non intentionnels sont examinées au point 11 et que la question des échouements est examinée au point 13.5.

9.4 Définition des stocks et tests ADN

Ce point permet à la Commission d'examiner d'autres aspects des travaux du comité scientifique, y compris la définition des stocks et les tests ADN. Les tests ADN sont examinés en réponse à la résolution 1998-8 de la Commission.

10. Habitat des cétacés

Dans sa résolution 1998-5, la Commission a convenu d'inscrire régulièrement à l'ordre du jour un point au titre duquel le comité scientifique rendrait compte de ses recherches sur les préoccupations environnementales et les gouvernements contractants pourraient présenter des rapports sur les efforts nationaux et régionaux déployés pour contrôler et lutter contre les impacts des changements environnementaux sur les cétacés et autres mammifères marins.

10.1 Etat de l'environnement des cétacés (SOCER)

Le rapport SOCER est préparé en réponse à la résolution 2000-7 et son objectif est de fournir aux commissaires et aux autres parties intéressées un résumé périodique non technique des événements, développements et conditions du milieu marin applicables aux cétacés. Le rapport est compilé sur une base annuelle et les régions présélectionnées sont traitées chaque année.

En 2017, le rapport était axé sur l'océan Indien et, en 2018, sur la Méditerranée et la mer Noire. L'année prochaine, l'océan Atlantique sera examiné. Le comité scientifique invite les membres à fournir des informations sur cette région. Un recueil mondial sur 5 ans est en cours de production en coopération avec le Secrétariat et sera distribué par voie de communication circulaire, en même temps qu'une nouvelle page web SOCER sur le site de la CBI avant cette réunion.

10.2 Fonctionnement de l'écosystème

Ce point permet au comité scientifique de faire le point sur le fonctionnement de l'écosystème. Chaque année, le Groupe de travail examine de nouveaux travaux sur des questions diverses relevant de trois domaines : (1) passer en revue les efforts de modélisation des écosystèmes entrepris en dehors de la CBI ; (2) examiner comment les modèles d'écosystèmes peuvent contribuer à l'élaboration de scénarios pour les essais de simulation de la RMP ; et (3) examiner d'autres questions relatives à la modélisation des écosystèmes, y compris le fonctionnement des écosystèmes, au sein du comité.

Cette année, le président du comité scientifique et le président du comité de conservation informeront également la Commission de l'état d'avancement de la mise en œuvre des tâches concernées au titre de la résolution 2016-3.

Le projet de résolution sur le fonctionnement des écosystèmes sera examiné au point 7.9.

10.3 Océan arctique

Ce point permet à la Commission d'examiner les questions relatives à l'océan Arctique et aux populations de cétacés associées.

10.4 Changement climatique

Ce point permet au comité scientifique de faire le point sur ses travaux liés au changement climatique. Depuis 2017, l'impact du changement climatique est considéré de manière intégrée, en tant que thème principal par le sous-comité chargé des questions environnementales. En 2016, le changement climatique a été inclus comme menace prioritaire dans le Plan stratégique du comité de conservation.

11. Impacts anthropiques non intentionnels

11.1 Pollution

Ce point permet au comité scientifique de faire le point sur ses travaux en matière de pollution. Il s'agit notamment des progrès réalisés dans le domaine de la pollution chimique grâce au programme de recherche POLLUTION 2020+, de l'impact des marées noires sur les cétacés, des maladies des cétacés et de la mortalité inexplicée, des proliférations algales nuisibles (HAB), des effets cumulatifs, etc.

11.2 Débris marins

Ce point permet au comité scientifique de faire le point sur ses travaux relatifs aux débris marins, notamment la planification d'un atelier.

11.3 Bruits anthropiques

Ce point permet au comité scientifique, au comité de conservation et au Secrétariat de faire le point sur les travaux relatifs aux bruits sous-marins, notamment sur la collaboration avec l'Organisation maritime internationale (OMI) et le Processus consultatif des Nations Unies ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer.

11.4 Prises accidentelles de cétacés

Ce point permet au comité scientifique, au comité de conservation et au Secrétariat de faire le point sur leurs travaux sur les prises accidentelles de cétacés. Il s'agira notamment d'un rapport sur les progrès réalisés dans le cadre de l'Initiative d'atténuation des prises accidentelles.

11.5 Collisions avec les navires

Ce point permet au comité scientifique et au comité de conservation de faire le point sur leurs travaux relatifs aux collisions avec les navires, notamment sur la base de données sur les collisions avec les navires.

12. Avenir de la CBI

Le gouvernement du Japon présentera un ensemble de documents, y compris une proposition d'amendement du Règlement et un projet de résolution proposant une réforme de la CBI.

Ce point permettra de débattre du développement organisationnel et stratégique de la CBI.

13. Méthodes de mise à mort et questions de bien-être associées

La réunion du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort et questions de bien-être associées est prévue le jeudi 6 septembre et son rapport sera publié.

13.1 Résumé des données fournies sur les baleines tuées

Ce point permet au président du groupe de travail de présenter un résumé des données reçues des gouvernements contractants, tel que prévu par les résolutions 1999-1 et 2001-2.

13.2 Améliorer le caractère sans cruauté de la chasse

Ce point permet au président du groupe de travail de communiquer les informations reçues conformément aux résolutions 1997-1 et 2001-2.

13.3 Bien-être des cétacés

Lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, la Commission a convenu d'inclure l'examen de l'ensemble des aspects de bien-être dans le mandat du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées (WG-WKM&WI) et décidé d'un plan d'action mis à jour pour ce groupe de travail (voir le rapport de la 65^{ème} réunion de la Commission baleinière internationale en 2014, Annexe H, Appendice 4).

13.4 Questions de bien-être associées à l'emmêlement des grandes baleines

Lors de la 64^{ème} réunion de la CBI en 2012, la Commission a entériné les recommandations de deux ateliers (2010, 2011) pour répondre aux préoccupations en matière de bien-être causées par l'emmêlement des baleines, y compris des recommandations sur le renforcement des capacités. Un conseiller technique dédié est détaché auprès du Secrétariat depuis 2011 pour mettre en œuvre ces recommandations. Depuis lors, une formation de la CBI en matière d'interventions dans les cas d'emmêlements a été dispensée à plus de 1.100 stagiaires de plus de 20 pays.

Le rapport du quatrième atelier de la CBI sur les problèmes d'emmêlement des grandes baleines, qui s'est tenu à Provincetown, MA, USA, du 7 au 9 juin 2018, revêtira un intérêt particulier cette année. Le rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement du programme mondial de lutte contre l'emmêlement sera également intéressant.

13.5 Interventions en cas d'échouement

Ce point a été inscrit à l'ordre du jour suite à l'adoption, lors de la 65^{ème} réunion de la CBI en 2014, du plan d'action du groupe de travail sur les méthodes de mise à mort des baleines et questions de bien-être associées (WG-WKM&WI), avec notamment pour objectif 'd'examiner les réseaux de collecte de données sur les échouements, afin de formuler des recommandations spécifiques à la Commission à propos des implications sur le bien-être des cétacés des interventions en cas d'échouement'.

Les progrès de l'Initiative sur les échouements de la CBI, y compris le travail du groupe d'experts sur les échouements et du coordinateur des échouements, revêtiront un intérêt particulier.

14. Permis scientifiques

14.1-14.4

Le paragraphe 30 du Règlement de la Convention porte sur les permis scientifiques et indique que 'les propositions de permis font l'objet d'un examen et de commentaires du comité scientifique lors des réunions annuelles dans la mesure du possible'.

Le comité scientifique a préparé une procédure connue sous le nom d'Annexe P qui permet de procéder à un examen complet des programmes de permis spéciaux nouveaux et en cours. Pour les programmes à long terme, un examen intervient normalement tous les 6 ans environ.

Cette année, le président du comité scientifique présentera un rapport sur : (1) les modifications apportées à l'Annexe P en réponse à la résolution 2016-2, et (2) les progrès réalisés sur les recommandations précédentes relatives aux programmes de permis spéciaux en cours (c'est-à-dire NEWREP-A et NEWREP-NP).

14.5 Recommandations découlant du rapport du Groupe de travail permanent sur les programmes de permis spéciaux

En 2016, la Commission a adopté la résolution 2016-2 créant un groupe de travail permanent chargé d'examiner les rapports et les recommandations du CS relatifs à tous les programmes de permis spéciaux nouveaux, en cours et terminés.

15. Autres questions liées à la conservation

15.1 Plans de gestion et de conservation

En 2008, la CBI a adopté les plans de gestion et de conservation (CMP) comme outil de gestion évolutif, souple et adapté pour améliorer les résultats de conservation des populations de cétacés les plus menacées. A ce jour, des CMP ont été développés pour quatre populations vulnérables de cétacés, - la baleine grise du Pacifique nord-ouest, la baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest, la baleine franche australe du Pacifique sud-est et le Franciscana (le premier CMP pour une espèce de petits cétacés).

Les deux principaux organes responsables de l'avancement des travaux de la Commission sur les CMP sont le Groupe de travail permanent du comité de conservation sur les plans de gestion et de conservation (SWG-CMP) et le Sous-comité du comité scientifique sur les stocks de cétacés qui font ou pourraient faire l'objet de plans de gestion et de conservation (SC-CMP).

15.1.1 Rapport d'activité du SWG CMP

- . Examen à mi-parcours du plan de travail CMP 2014-2020.
- . Élaboration d'un plan stratégique thématique

15.1.2 Baleine grise du Pacifique ouest

15.1.3 Baleine franche australe de l'Atlantique sud-ouest

15.1.4 Baleine franche australe du Pacifique sud-est

15.1.5 Franciscana

15.1.6 Espèces prioritaires pour les futurs CMP

15.2 Observation des baleines

En 2011, la Commission a examiné et mis à jour le mandat du groupe de travail permanent du comité de conservation sur l'observation des baleines (SWG-WW) et a élargi sa composition pour y inclure deux membres du comité scientifique. En 2012, la Commission a adopté son plan stratégique quinquennal sur l'observation des baleines (2011-2016) et le SWG-WW a continué à progresser par rapport aux actions décrites dans le plan. Les aspects scientifiques de l'observation des baleines sont traités par le comité scientifique en réponse à une demande d'avis, relative à l'observation des baleines et figurant dans la résolution 1994-14.

Cette année, le manuel d'observation des baleines et un plan stratégique d'observation des baleines pour 2018 - 2024 revêtiront un intérêt particulier.

15.3 Rapports nationaux sur la conservation des cétacés

Les gouvernements contractants peuvent soumettre des rapports nationaux volontaires sur la conservation des cétacés au comité de conservation. Le comité se félicite de ces rapports et a encouragé plus de pays à transmettre les leurs.

Au cours de sa dernière réunion, la Commission a appuyé la recommandation du comité de conservation de constituer un groupe intersessions, composé actuellement de l'Australie, du Mexique, de la Nouvelle-Zélande, du Royaume-Uni et du Secrétariat, afin d'examiner et d'élaborer le modèle de rapport et de l'aligner sur le nouveau plan stratégique du comité de conservation.

Ce point examinera les rapports reçus ainsi que les propositions de révision du modèle de rapports de conservation volontaires.

15.3.1 Rapports des membres contractants

15.3.2 Examen du modèle de rapport de conservation volontaire

15.4 Partenariats régionaux de recherche

15.4.1 Partenariat de recherche de l'océan austral de la CBI

Le partenariat de recherche de l'océan austral (SORP) de la CBI est un programme multilatéral de recherche destiné à fournir des informations scientifiques pertinentes à la CBI. Ce point de l'ordre du jour permet au président du comité scientifique de faire un compte rendu des progrès réalisés. Les campagnes de recherche internationales sont traitées au point 15.4.2 ci-dessous.

15.4.1.1 Situation du fonds volontaire

Les contributions volontaires effectuées en soutien au programme SORP sont conservées sur un fonds spécial de la CBI. Ce point de l'ordre du jour permet d'examiner la situation du fonds, y compris les résultats du récent appel à propositions (IWC.ALL.303, 7 septembre 2017).

15.4.2 Campagnes de recherche dans le Pacifique Nord IWC-POWER

Le programme international IWC-POWER (programme de recherche sur les baleines et les écosystèmes dans le Pacifique nord) couvre les régions du Pacifique Nord qui n'ont pas fait l'objet de recherches au cours des dernières décennies. Neuf campagnes sont à présent terminées. Ce point permet au président du comité scientifique de faire le point sur ses progrès et plans pour la prochaine campagne scientifique.

16. Sanctuaires

16.1 Propositions de sanctuaires

Voir le point 6.2 de l'ordre du jour.

16.2 Plan de gestion du sanctuaire de l'océan austral

Cette année, le comité scientifique a examiné les composantes à caractère scientifique d'un projet de plan de gestion du Sanctuaire de l'océan austral (SOS). Un rapport complet sur les conclusions et recommandations sera présenté au titre de ce point de l'ordre du jour.

17. Autres questions de gestion

17.1 Procédure de gestion révisée

La RMP est une méthode de calcul des taux de prélèvements soutenable, conformément aux objectifs de la Commission en matière de chasse commerciale à la baleine, tels que développés lors de sa réunion annuelle en 1990. Elle consiste principalement en l'algorithme de limite des captures (CLA), qui est la formule utilisée pour calculer le nombre de prélèvements autorisés, sur la base des prises passées et des estimations d'abondance. Elle inclut également des règles d'étalement de ces prélèvements par zone, pour tenir compte des incertitudes sur le nombre de stocks des espèces concernées et l'étendue des zones qu'elles habitent. Une description supplémentaire de la RMP peut être consultée sur le site Internet de la CBI : <https://iwc.int/rmp>

La Commission a adopté la RMP en 1994 dans sa résolution 1994-5, même si ladite résolution réaffirmait que la RMP ne pouvait être appliquée dans la pratique tant que tous les aspects du plan de gestion révisé (RMS) n'étaient pas intégrés dans le Règlement. La Commission a reconnu que les discussions sur le RMS étaient dans l'impasse lors de sa 58ème réunion en 2006.

Le comité scientifique poursuit ses travaux sur la manière d'appliquer au mieux la RMP. Il s'agit notamment de l'examen en cours des moyens permettant d'améliorer la RMP elle-même.

Le comité scientifique continue également de compiler et d'analyser des informations sur la meilleure manière d'appliquer la RMP à une série de stocks. Ce processus, connu sous l'appellation "mise en œuvre de la RMP" est un processus continu, dans la mesure où de nouvelles connaissances sont en continu disponibles. Les résultats permettraient au comité scientifique de recommander des limites de capture dans le cas d'une réintroduction de la chasse commerciale à la baleine et de préciser comment les captures devraient être étalées dans l'espace. Un compte rendu figure ci-dessous au point 'Processus de mise en œuvre'. Bien que les calculs de CLA ne requièrent des données relatives aux captures passées et aux estimations d'abondance que par zone, le processus de mise en œuvre tient également compte d'autres données, comme les informations génétiques qui indiquent les zones habitées par les différents stocks.

Les prises accidentelles font partie de la RMP. En effet, la RMP tient compte de tous les prélèvements, y compris ceux causés par les collisions avec les navires, les prises accidentelles et les emmêlements. Les estimations de prélèvements futurs probables de cette nature devraient être soustraites des limites de capture générées par la RMP en cas de recommandations de limites de captures pour la chasse commerciale.

17.2 Infractions

Le sous-comité Infractions se réunira le 7 septembre 2018. Il permet aux gouvernements contractants de signaler des infractions conformément à l'article IX.4 de la CIRCB (1946). Il examine également des questions et documents relatifs aux plans d'inspection nationaux, les informations requises au titre du paragraphe VI du Règlement et la mise à jour des lois et réglementations nationales.

17.3 Captures par les pays non membres

A ce point, les gouvernements contractants ont la possibilité de soulever des questions relatives aux captures par les pays non membres. Le comité scientifique présentera un compte rendu des communications reçues pendant la période intersessions du gouvernement canadien.

18. Coopération avec d'autres organisations

Le Secrétariat rendra compte de sa collaboration avec d'autres organisations découlant des récentes recommandations de la CBI.

19. Finance et administration

19.1 Situation financière

Ce point permet au comité F&A de faire le point sur la situation financière actuelle de la CBI et les contraintes budgétaires associées. Il décrira le contexte dans lequel s'inscrit la stratégie budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2019/20.

Comme l'indique la circulaire IWC.CCG.1280, la Commission ne dispose plus de revenus suffisants pour financer son programme de travail convenu. A compter de 2019, le déficit devrait être supérieur à £125 000. Le Bureau s'est réuni le 7 mai 2018 et a discuté des stratégies potentielles à recommander à la Commission pour équilibrer le budget de la CBI pour le prochain exercice biennal ; ces stratégies sont résumées à l'annexe 2 du procès-verbal de la réunion du Bureau qui s'est tenue au printemps 2018. Le Bureau a aimablement demandé aux Gouvernements contractants d'obtenir les mandats appropriés pour accepter l'une des options proposées ou de présenter une autre proposition budgétaire. Voir la circulaire IWC.CCG.1308.

19.2 Questions administratives

19.2.1 Rapport sur les communications confidentielles

En vertu de la règle de procédure P.3, le Secrétaire est tenu de signaler à la Commission ou au Bureau toute communication confidentielle faite au cours de l'année précédente dans les années où la Commission ne se réunit pas. Ce point permettra au comité F&A de faire état de la déclaration de la Secrétaire.

19.2.2 Réunions de la Commission

19.2.2.1 Orientations relatives à la tenue des réunions de la Commission et du comité scientifique

Lors de sa réunion à Shimonoseki, au Japon, en septembre 2017, le Bureau a demandé que les orientations élaborées par le Secrétariat pour la tenue des réunions de la Commission et du comité scientifique soient révisées et renforcées. Ce point permet au président de F&A de présenter les orientations révisées à la Commission.

19.2.2.2 Résultats de l'enquête de satisfaction de la 66^{ème} réunion de la CBI

19.2.3 Orientations relatives à l'utilisation du Fonds dédié aux réunions et du Fonds général

Lors de sa réunion à Shimonoseki, au Japon, en septembre 2017, le Bureau a demandé que des orientations soient élaborées pour l'allocation de fonds provenant du Fonds général et du Fonds dédié aux réunions. Ce point permet au président de F&A de présenter ces orientations à la Commission.

19.2.4 Rapport sur la mise en œuvre du Fonds de soutien volontaire aux gouvernements à moyens limités

La résolution 2016-6 a créé le Fonds d'assistance volontaire pour soutenir la participation des gouvernements disposant de moyens limités aux travaux de la Commission. Ce point permet au comité F&A de rendre compte de la manière dont ce fonds a évolué pendant la période intersessions.

19.2.5 Gestion du risque organisationnel et stratégie de change

Lors de la 66^{ème} réunion de la CBI, la Commission a convenu que le Secrétariat devait développer une stratégie de gestion des risques organisationnels et de change. Ce point permet au président du comité F&A de rendre compte des progrès réalisés sur cette question.

19.2.6 Protocoles d'accord

Ce point sollicite l'avis de la Commission sur les termes proposés du protocole d'accord entre la CBI et le Programme pour l'environnement des Caraïbes du PNUE, ainsi que sur le processus d'approbation des futurs protocoles d'accord.

19.2.7 Utilisation du site Internet de la CBI

Ce point permet au président du comité F&A d'informer la Commission des progrès réalisés sur l'utilisation du site Internet de la CBI et d'autres plates-formes en ligne pour faciliter le dialogue intersessions.

19.2.8 Besoins du siège de la CBI

Ce point permet au président du comité F&A d'informer la Commission de l'état du bâtiment du siège de la CBI.

19.3 Groupes de travail intersessions

19.3.1 Rapport du groupe de correspondance intersessions sur le renforcement des finances

Lors de sa 62^{ème} réunion en 2010, la Commission a adopté la recommandation du comité F&A de convoquer un petit groupe afin de trouver les moyens de renforcer le financement destiné à soutenir la reconstitution et le maintien de populations de baleines en bonne santé. Ce groupe a poursuivi ses objectifs au cours de la période suivante et ce point permet au président de F&A de rendre compte à la Commission des progrès accomplis entre les sessions.

19.3.2 Règles de procédure de la Commission, du comité scientifique et du Règlement financier

19.3.2.1 Amendements proposés aux règles de procédure du comité scientifique et au manuel du comité scientifique

Le président du comité scientifique propose des modifications aux règles de procédure du comité scientifique afin de clarifier le processus d'adoption et d'approbation du rapport du comité scientifique et de ses recommandations, ainsi que les aspects relatifs à la transition du vice-président du comité scientifique au poste de président. Cette proposition porte en particulier sur les années où il y a à la fois une réunion du comité scientifique et une réunion de la Commission, et donc un écart entre le moment de l'élection d'un vice-président et le passage de l'actuel vice-président au poste de président. Une modification sera également proposée au Manuel du CS conformément à ces changements.

19.3.2.2 Amendement proposé en rapport avec les réunions du comité de conservation

Ce point de l'ordre du jour examinera une proposition de modification des Règles de procédure pour autoriser la tenue de réunions annuelles du comité de conservation de la CBI.

19.3.2.3 Amendements proposés en rapport avec le Fonds de conservation volontaire

Ce point de l'ordre du jour examinera le rapport du groupe de pilotage du Fonds de conservation volontaire, y compris une proposition de modification du Règlement financier relatif à ce Fonds.

19.3.2.4 Amendement aux règles de procédure proposé par le gouvernement du Japon

19.4 Formule de calcul des contributions financières

Ce point permanent de l'ordre du jour prévoit la possibilité de discuter de la formule de calcul des contributions financières.

19.5 Etats financiers et budget

19.5.1 Situation finale des exercices 2016 et 2017 et situation prévisionnelle pour l'exercice 2018

Les états financiers seront discutés par le sous-comité budgétaire lors de sa réunion du jeudi 6 septembre 2018. Le sous-comité budgétaire rendra compte des résultats des discussions au comité F&A. Le président du comité F&A présentera ensuite un rapport à la Commission, y compris une recommandation relative à l'acceptation des états financiers audités.

19.5.2 Budget de la Commission pour 2019 et 2020, y compris le programme de travail du comité scientifique

Le comité F&A présentera un budget biennal, établi par le sous-comité budgétaire, pour approbation par la Commission. Ce point permettra également d'examiner le projet de plan de travail du comité scientifique pour 2019 et 2020.

19.5.3 Activités du sous-comité budgétaire

20. Adoption des rapports des comités

La Commission adoptera les rapports de ses comités, sous-comités et groupes de travail tels que figurant à l'ordre du jour. Sauf indication contraire, ceci inclut l'adoption de toutes les recommandations qui y figurent.

21. Elections

Élection du nouveau président et vice-président de la Commission.

22. Composition du bureau

Le Bureau est composé du président de la Commission, du vice-président de la Commission, du président du comité Finances et Administration et de quatre commissaires représentant des points de vue et des intérêts divers. Les commissaires sont nommés au Bureau pour une période de deux ans lors des réunions biennales de la Commission. Des changements dans la composition des membres sont attendus cette année en raison de l'élection d'un nouveau président et d'un nouveau vice-président ainsi que de l'expiration du mandat de deux ans de certains commissaires.

23. Date et lieu des prochaines réunions

Le calendrier biennal de la Commission signifie que sa prochaine réunion aura lieu en septembre/octobre 2020. La règle de procédure B.1 encourage les gouvernements contractants souhaitant adresser une invitation à le notifier deux ans à l'avance.

Le comité scientifique maintient son calendrier de réunions annuelles et devrait se réunir en mai prochain à Nairobi, Kenya, et à une date similaire en 2020. Des invitations à accueillir la réunion du comité scientifique 2020 sont également les bienvenues.

Le Secrétariat peut fournir à tout gouvernement contractant souhaitant accueillir une réunion de la Commission ou du comité scientifique des informations détaillées.

25. Adoption du résumé des principaux résultats, décisions et actions requises de la 67^{ème} réunion de la CBI

Résumé des principaux résultats, décisions et actions requises et conclusions du président